



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue intitulée « ACCUS - Formation initiale à la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté » avec l'ECF COA de Le Thou (17) pour :

- monsieur VASSEUR Frédéric,
- monsieur MAUROY Ryan,
- monsieur PERRAUD Xavier,
- monsieur BARBIER David,

le 24 novembre 2023 pour un montant net de 790,00 €.

Fait à Jonzac,
Le 06 DEC. 2023

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU